Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/06215-1
modifie **l'avis** n° FR/2026/06215-0

Avis mis à jour

Mercredi 30 septembre 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/06215-1

Évènement

Article R-4311-1 du code des transports
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Pollution

Localisation A

Moselle canalisée

PK de début : 242.300 - Ecluse d'Apach
PK de fin : 394.000 - Ecluse de Neuves-Maisons

Du 01/07/2026 à 10h00
Au 15/11/2026 (Date estimée)

Attention spéciale

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la présence de cyanobactéries sur la plupart des secteurs de la Moselle canalisée.

Les quelques mesures préventives à prendre sont les suivantes : Se doucher soigneusement en cas d'immersion - interdiction de consommer les produits de la pêche - consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de la santé - savoir que cette pollution peut provoquer des effets potentiellement létaux pour les animaux.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Moselle

03 87 66 89 14 uti.moselle@vnf.fr